

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 29-10-2018

N° DE DEPOT : 104985

N° GESTION : 2011B12860

N° SIREN : 532867256

DENOMINATION : QWANT

ADRESSE : 7 rue Spontini 75116 Paris

MILLESIME : 2017

Qwant

Exercice clos le 31 décembre 2017

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

EPNET & YOUNG AND



Ernst & Young Audit
Tour First
TSA 14444
92037 Paris - La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00
www.ey.com/fr

Qwant

Exercice clos le 31 décembre 2017

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Associés de la société Qwant,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Qwant relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement

s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 9 juillet 2018

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit



Franck Sebag

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	13 218 726	4 961 663	8 257 063	3 112 495	5 144 568
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles	1 087 721		1 087 721	3 650 259	-2 562 538
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	308 368	36 738	271 630	38 386	233 244
Autres immobilisations corporelles	1 316 813	845 976	470 838	560 068	- 89 230
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations	1 336 337	119 350	1 216 987		1 216 987
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	467 852		467 852	302 679	165 173
Prêts					
Autres immobilisations financières	470 955		470 955	28 490	442 465
TOTAL (I)	18 206 772	5 963 726	12 243 046	7 692 376	4 550 670
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	1 582 547	50 000	1 532 547	338 644	1 193 903
Autres créances					
Fournisseurs débiteurs	172 564		172 564	8 926	163 638
Personnel	9 353		9 353	4 541	4 812
Organismes sociaux	2 222		2 222		2 222
Etat, impôts sur les bénéfices	2 719 525		2 719 525	1 860 070	859 455
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	943 462		943 462	312 271	631 191
Autres	1 255 340	131 808	1 123 533	100 580	1 022 953
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	11 968 972		11 968 972	767	11 968 205
Instruments de trésorerie					
Charges constatées d'avance	3 387 493		3 387 493	106 418	3 281 075
TOTAL (II)	22 041 479	181 808	21 859 671	2 732 216	19 127 455
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)	3 698		3 698		3 698
TOTAL ACTIF (0 à V)	40 251 949	6 145 534	34 106 415	10 424 593	23 681 822

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 27 715)	27 715	20 925	6 790
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	26 592 513	8 712 025	17 880 488
Ecart de réévaluation			
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	-8 426 782	-4 682 828	-3 743 954
Résultat de l'exercice	-8 583 247	-3 743 954	-4 839 293
Subventions d'investissement	288 709		288 709
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	9 898 908	306 167	9 592 741
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques	3 698		3 698
Provisions pour charges			
TOTAL (III)	3 698		3 698
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles	28 989	453 276	- 424 287
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	17 370 391	7 005 799	10 364 592
. Découverts, concours bancaires		470 664	- 470 664
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers		73 085	- 73 085
. Associés	2 000	118 023	- 116 023
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 984 732	1 320 398	3 664 334
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	575 105	162 707	412 398
. Organismes sociaux	829 263	324 217	505 046
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	115 821	107 904	7 917
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés		3 925	- 3 925
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	326 441	73 085	253 356
Autres dettes	171 067	1 429	169 638
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	24 203 809	10 114 512	14 089 297
Ecart de conversion passif (V)		3 914	- 3 914
TOTAL PASSIF (I à V)	34 106 415	10 424 593	23 681 822

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)		Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services	2 972 819		2 972 819	509 789	2 463 030	483,15
Chiffres d'affaires Nets	2 972 819		2 972 819	509 789	2 463 030	483,15
Production stockée						
Production immobilisée			2 137 105	2 343 216	- 206 111	-8,80
Subventions d'exploitation			312 093	150 120	161 973	107,90
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			15 669	4 726	10 943	231,55
Autres produits			21 886	398	21 490	N/S
Total des produits d'exploitation (I)			5 459 573	3 008 248	2 451 325	61,49
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approv.)						
Autres achats et charges externes			8 083 913	2 362 053	5 721 860	242,24
Impôts, taxes et versements assimilés			153 957	56 001	97 956	174,92
Salaires et traitements			4 086 464	2 571 348	1 515 116	58,92
Charges sociales			1 189 645	736 817	452 828	61,46
Dotations aux amortissements sur immobilisations			1 891 977	1 740 775	151 202	8,69
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant						
Dotations aux provisions pour risques et charges						
Autres charges			71 141	321 728	- 250 587	-77,89
Total des charges d'exploitation (II)			15 477 096	7 788 722	7 688 374	89,71
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			-10 017 524	-4 780 475	-5 237 049	109,55
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés			4 718		4 718	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges				243 866	- 243 866	-100
Différences positives de change			11 297	4 407	6 890	156,34
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				54	- 54	-100
Total des produits financiers (V)			16 014	248 327	- 232 313	-83,55
Dotations financières aux amortissements et provisions			3 698		3 698	N/S
Intérêts et charges assimilées			26 741	69 860	- 43 119	-61,72
Différences négatives de change			107 295	4 249	103 046	N/S
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement						
Total des charges financières (VI)			137 734	74 109	63 625	85,85
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-121 720	174 219	- 295 939	169,87
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			-10 139 244	-4 606 256	-5 532 988	120,12

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	7 486	6 100	1 386	22,72
Produits exceptionnels sur opérations en capital	552 831		552 831	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges		148 046	- 148 046	-100
Total des produits exceptionnels (VII)	560 317	154 146	406 171	263,50
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	18 773	35 617	- 18 844	-47,29
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	508 628	243 866	264 762	108,57
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)	527 401	279 483	247 918	88,71
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VI-VIII)	32 916	-125 337	158 253	126,26
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	-1 523 081	-987 640	- 535 441	54,21
Total des Produits (I+III+V+VII)	6 035 904	3 410 721	2 625 183	76,97
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	14 619 150	7 154 675	7 464 475	104,33
RESULTAT NET	-8 583 247	-3 743 954	-4 839 293	128,26
Dont Crédit-bail mobilier	336 546	133 571	202 975	151,96
Dont Crédit-bail immobilier				

Annexes Légales 2017

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017 dont le total est de 34 106 415,12 E
et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de -8 583 246,70 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016.

Regles et methodes comptables

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- Le P.C.G. 2014 homologué par arrêté du 8 septembre 2014 mis à jour par le règlement ANC 2016-07 du 04 novembre 2016.
- Les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Une levée de fonds de 11,2 M€, avec l'entrée de la CDC, a été réalisée en janvier 2017.

La BEI a consenti un prêt de 10M€ mi-juin 2017. Enfin, une nouvelle levée de fond de 7,4M€ a été réalisé par la CDC fin décembre 2017. Enfin, une autre tranche du prêt BEI devrait être débloquée à l'été 2018 pour 5 à 10 M€. Ces quatre opérations assureront la continuité d'exploitation jusqu'à la prochaine clôture.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

Immobilisations incorporelles

Tous les frais de constitution, de premier et second établissements, d'augmentation de capital et d'opérations diverses sont passés en prime d'émission sur l'exercice où ils sont engagés.

- Concessions, brevets et droits similaires

Ce poste comprend notamment les brevets et noms de domaine acquis, immobilisés conformément à la réglementation, ainsi que des dépôts de marques auprès des organismes légaux et administratifs en vue de protéger la propriété de ces noms par la Société.

La durée de consommation des avantages économiques qui en sont attendus n'étant pas déterminable à l'acquisition, ces frais de dépôt de marque et d'acquisition de noms de domaine constituent des immobilisations incorporelles non amortissables (Avis CNC n° 2002-07 ; §1.1).

Il comprend aussi des logiciels de gestion (comptabilité et paye) acquis auprès de l'éditeur. Il fait l'objet d'un amortissement à compter de sa date d'acquisition (PCG, art. 331-3 I), sur une durée d'utilisation réelle estimée à 12 mois.

Un logo a été mis en service en 2014. Il contribue, avec d'autres dépenses, au développement de l'image de marque de Qwant.

Enfin, le poste comprend plusieurs développements informatiques mis en service.

Chaque actif est valorisé à son coût de production, c'est-à-dire la somme des dépenses pouvant lui être directement attribué et qui sont nécessaires à la création, la production et la préparation de l'actif afin qu'il soit en mesure de fonctionner selon l'utilisation prévue par la direction (PCG, art. 321-17). Sont donc à prendre en compte dans les immobilisations en cours les coûts :

- de conception détaillée (analyse organique),
- des prestataires techniques ayant contribué au développement et au design des 4 actifs technologiques,
- des salariés spécifiquement affectés à la phase de développement du site : salaires bruts, charges sociales et fiscales,
- de dépôt des brevets,

En sont donc exclus, les coûts indirects liés au fonctionnement de l'entreprise.

- Immobilisations en cours

Le compte « Immobilisations en cours » a pour objet de faire apparaître la valeur des immobilisations non terminées à la fin de l'exercice.

Le compte « Immobilisations en cours » comprend trois actifs technologiques distincts :

Qwant B2C : il s'agit du moteur de recherche grand public qui par nature et dans le cadre de son environnement concurrentiel est en développement permanent. Son amortissement débutera à compter de la mise en ligne publique des modules intégrés au site Qwant.com. Les modules en cours de développement à la clôture correspondent principalement au développement de la V4 de QWANT. Ils seront amortis sur une durée de 5 ans, qui correspond au délai estimé d'obsolescence des technologies utilisées.

Qwant B2B : il s'agit des outils de veille et d'identification de prospects mis à disposition des entreprises. Leur amortissement débutera à compter de leur commercialisation. Les modules en cours de développement correspondent principalement à des applications de recherche (API) de développement dédié à d'importants acteurs du e-commerce enfin à la version 2 du shopping. Ils seront amortis sur une durée de 5 ans, qui correspond au délai estimé d'obsolescence des technologies utilisées.

Qwant B2B-B2C : il s'agit du socle technologique commun au moteur de recherche grand public et aux outils à destination des entreprises. Son amortissement débutera au moment de son utilisation commerciale, c'est-à-dire à la date la plus tôt entre la mise en ligne des modules site Qwant.com interagissant avec le B2B et la commercialisation des outils à destination des entreprises. Il sera amorti sur une durée de 5 ans, qui correspond au délai estimé d'obsolescence des technologies utilisées.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Agencements, aménagements, installations	de 03 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Primes liées au capital

Les primes d'émission figurant au bilan représentent la différence entre la valeur nominale des actions émises et le montant des apports reçus en numéraire lors de l'émission de ces actions.

Sont portés aussi dans ces postes :

- les Bons de Souscription d'Actions ;
- les Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprise émis par la société ;
- la prime d'émission d'action consécutive à la conversion des obligations.

Revenus

En 2016 et 2017, le chiffre d'affaires est principalement issu de la vente de bandeaux publicitaires.

Comptabilisation, présentation du cice

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013).

Ce CICE se traduit par un produit d'exploitation et une créance vis-à-vis de l'Etat de 70 976 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- de formation et de recrutement
- et de reconstitution de leur fonds de roulement.

Engagement de retraite

Les engagements ne sont pas considérés comme significatifs à ce jour et ne sont pas valorisés par conséquent.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR DONNER UNE IMAGE FIDELE***Evénement significatifs intervenus au cours de l'exercice***

Le 23 janvier 2017, la Président a, en vertu de la délégation de compétence qui lui avait été consentie par l'assemblée générale extraordinaire du 25 janvier 2016 émis 19.475 BSA au profit de société Axel Springer Digital Ventures GmbH.

Au cours de l'assemblée générale extraordinaire du 31 janvier 2017, les associés ont :

- constaté l'augmentation du capital social de la société du fait des exercices de BSA et BSPCE intervenus en janvier 2017,
- modifiés la dénomination des actions ordinaires de la Société,
- créé 6 catégories d'actions de préférence, les actions AO2, les actions A1, les actions A2, les actions B1, les actions B2 et enfin les actions EIB,
- converti 105.079 AO1 en actions AO2,
- converti 510.625 actions de préférence de catégorie B en actions AO2,
- converti 262.314 actions AO1 en actions A1,
- converti 127.576 actions de préférence de catégorie B en actions A2,
- augmenté le capital de la Société d'un montant global de 4.013,81 € par création d'actions nouvelles au profit de la Caisse des Dépôts et Consignations, d'Axel Springer Digital Ventures GmbH, d'Alberto Chalon, de Vittorio Chalon, de Pertimm, d'Eric Léandri, et de Quartz Investissements,
- émis 265.653 BSA tranche 2 exerçable entre le mois de novembre 2017 et le mois la fin du mois de janvier 2018 au profit de la Caisse des Dépôts et Consignations,
- émis 401.381 BSA ratchets au profit des personnes ayant participé à l'augmentation de capital sus-mentionnée,
- accordé une délégation de compétence au Président à l'effet d'attribuer des BSA-janvier 2017, des BSPCE-janvier 2017, des AGA-2017 et des options-2017 donnant droit globalement à la souscription d'un nombre maximum de 202.798 actions ordinaires.
- Emis 102.500 BSA-BEI 2 au profit de la Banque Européenne d'Investissement,
- Emis 210.594 BSA relatifs au profit de la Caisse des Dépôts et Consignations,
- Emis 45.168 BSA relatifs au profit d'Axel Springer Digital Ventures GmbH,
- Modifié les termes et conditions des BSA-BEI émis le 25 janvier 2016,
- Modifié les statuts en fonctions des décisions précédentes.

La Caisse des Dépôts et Consignations a exercé, le 20 décembre 2017, les 265 653 BSA Tranche 2 émis lors de l'assemblée générale du 31 janvier 2017. De ce fait, le capital a atteint, ce jour, la somme de 27 714,92 €.

Le 30 mai 2017, la Société a obtenu de la BEI le versement de la seconde tranche du prêt consenti le 23 décembre 2015, pour un montant de 10.000.000 €.

L'année 2017 s'est caractérisée par un développement important de la fréquentation du site, notamment par le biais de campagnes publicitaires soutenues, avec la production d'un film publicitaire diffusé sur M6 en France et sur les chaînes de Prosieben en Allemagne.

Le moteur de recherche s'est aussi développé à l'étranger, particulièrement en Allemagne et en Italie, pays dans lesquels nous avons créé des filiales.

Outre Qwant GmbH et Qwant Italia, quatre autres filiales ont été créées :

- Qwant Entreprise, dédiée à la recherche,
- Qwant Music, dédiée à la conception et à l'exploitation du moteur de recherche spécialisé Qwant Music,
- Qwant Med (en 2018) afin d'utiliser nos capacités d'intelligence artificielle et nos serveurs dans le domaine médical,
- Qwant Pay (dans laquelle nous détenons 50 % du capital, le reste étant détenu par la société Toro International, qui a mis au point un processus de paiement dématérialisé, afin de mettre en place le service Qwant Pay.

Une participation de 12,8 % a été prise dans la société Liberty Vault qui exploite un navigateur destiné aux appareils mobiles, afin d'intégrer le moteur de recherche Qwant dans ce navigateur.

Une participation de 2,35 % a été prise dans la société Be Bound, qui met au point un système de transmission de données par la 2G, destiné aux pays mal desservis en ce qui concerne Internet.

Qwant a racheté les actifs de la société Xilopix, moteur de recherche basé à Epinel et a donc ouvert un établissement dans cette ville.

Qwant a racheté la totalité des actions de la société Gayatech et l'a absorbée dans le cadre d'une TUP qui a eu lieu en décembre 2017. Ce rachat a permis d'élargir l'offre destinée aux enfants, dans le cadre de Qwant Junior, notamment en proposant le jeu « Les Incollables », décliné en mode Web et en mode application mobile.

Enfin, au mois de décembre 2017, à l'occasion du voyage du Président de la République en Chine, Qwant a signé une lettre d'intention prévoyant la création d'une filiale en Chine, en association avec des acteurs locaux, afin de créer un moteur de recherche en Chine destiné aux expatriés mais aussi aux Chinois. Les formalités de création de cette filiale sont en cours.

Evénements postérieur à la clôture

La société a quitté ses locaux situés 28 rue de l'Université à 75006 Paris pour s'installer dans de nouveaux locaux, 7 rue Spontini à Paris. Le siège social y a été transféré. Nous avons d'ailleurs transféré le siège social dans ces nouveaux locaux.

A l'occasion de cette inauguration, nous avons présenté nos nouveaux services qui sont lancés ou vont l'être dans les prochaines semaines :

- Qwant Pay, service de paiement en ligne dématérialisé,
- Qwant Music, moteur de recherche dédié à la musique,
- Qwant Sports, moteur de recherche dédié au sport,
- Masq by Qwant, système de gestion sécurisée de données personnelles,
- Qwant Maps.

Nous avons également, en mai 2018, créé une filiale aux Pays-Bas, Qwant NL.

Nous avons signé, en mai 2018, avec la Métropole Nice Côte d'Azur, une convention de partenariat qui va nous permettre de devenir le vecteur privilégié de communication des données publiques de la Région.

Etat des immobilisations

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles	10 156 335		4 150 112
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels	54 992		253 376
Autres installations, agencements, aménagements	10 400		
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	1 153 514		152 899
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	1 218 906		406 275
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations	119 350		1 216 987
Autres titres immobilisés	302 679		165 173
Prêts et autres immobilisations financières	28 490		442 466
TOTAL	450 519		1 824 626
TOTAL GENERAL	11 825 760		6 381 013

	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice	Rèv. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Frais d'établissement, recherche et développement				
Autres immobilisations incorporelles			14 306 447	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels			308 368	
Autres installations, agencements, aménagements			10 400	
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier			1 306 413	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL			1 625 181	
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations			1 336 337	
Autres titres immobilisés			467 852	
Prêts et autres immobilisations financières			470 955	
TOTAL			2 275 145	
TOTAL GENERAL			18 206 772	

- Mises en service

En 2017, de nombreuses mises en service ont été effectuées sur l'ensemble des actifs technologiques.

Concernant le B2C les principales mises en service concernent l'intégration et l'optimisation des technologies Gayatech, la mise en service de plateforme d'intégration dédiées (publicité, .org, brand protection, RGPD).

Les mises en service B2B concernent notamment la création d'une plateforme open source dédiée aux professionnels pour les actualités, la mise en service d'une plateforme optimisée B2B Qwant junior basée sur les technologies Gayatech avec son index dédié. Dans le domaine de l'intelligence artificielle : création d'une plateforme open source dédiée au sport. Par ailleurs, des projets spéciaux sur la mise en place de moteur de recherche interne répondant à des demandes spécifiques de clients institutionnels ont été mises en ligne.

Les mises en services B2B2C sont les plus importantes : Sur Qwant .com elles concernent principalement les plateformes de régionalisation et contextualisation (5 régions). La mise en place de filtres optimisés sur les images, les recherches et la correction orthographique. Egalement, La sécurité des api externes, l'intégration de plateforme dédiées sur différentes thématiques comme l'adaptation au navigateur Firefox, ou la création d'open source dédié en intelligence artificielle.

Concernant les actualités, les mises en service concernent principalement des nouvelles versions de développement sur les crawlers et leur architecture.

Qwant junior a été optimisé par la mise en place de nouvelle technologie d'indexation liée à l'intégration de Gayatech ainsi que des mises en service de plateforme dédiées.

Les autres mises en services étaient principalement liées au web crawling tant sur l'amélioration de ce dernier avec amélioration de l'indexation.

Les mises en service relatives aux applications concernent les adaptations à des navigateurs spécifiques, l'intégration de l'intelligence artificielle sur mobile et le crawling sur réseau sociaux. En 2017, Qwant mobile v2 et de QWANT Lite mobile ont été mises en service.

Etat des amortissements

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Oébut exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Autres immobilisations incorporelles	3 393 581	1 629 007	60 925	4 961 663
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	16 606	20 131		36 738
Installations générales, agencements divers	10 400			10 400
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	593 446	242 839	709	835 576
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	620 452	262 970	709	882 713
TOTAL GENERAL	4 014 033	1 891 977	61 634	5 844 376

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Autres immobilisations incorporelles	1 629 007				
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	20 131				
Installations générales, agencements divers					
Matériel de transport					
Matériel de bureau, informatique, mobilier	242 839				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	262 970				
TOTAL GENERAL	1 891 977				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement obligations				

Etat des provisions

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements Pour investissement Pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92 Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92 Pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
TOTAL Provisions réglementées				
Pour litiges Pour garanties données clients Pour pertes sur marchés à terme Pour amendes et pénalités Pour pertes de change Pour pensions et obligations Pour impôts Pour renouvellement immobilisations Pour grosses réparations Pour charges sur congés payés Autres provisions		3 698		3 698
TOTAL Provisions		3 698		3 698
Sur immobilisations incorporelles Sur immobilisations corporelles Sur titres mis en équivalence Sur titres de participation Sur autres immobilisations financières Sur stocks et en-cours Sur comptes clients Autres dépréciations	119 350 50 000 131 808			119 350 50 000 131 808
TOTAL Dépréciations	301 158			301 158
TOTAL GENERAL	301 158	3 698		304 856
Dont dotations et reprises : - d'exploitation - financières - exceptionnelles		3 698		

Titres mis en équivalence : montant dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1-5e CGI.

Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	470 955		470 955
Clients douteux ou litigieux	50 000		50 000
Autres créances clients	1 532 547	1 532 547	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	9 353	9 353	
Sécurité sociale, autres organismes sociaux	2 222	2 222	
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices	2 719 525	2 719 525	
- T.V.A	943 462	943 462	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés	17 500	17 500	
- Divers	704	704	
Groupe et associés	1 237 051	1 237 051	
Débiteurs divers	172 650	172 650	
Charges constatées d'avance	3 387 493	3 387 493	
TOTAL GENERAL	10 543 462	10 022 506	520 955
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	28 989	28 989		
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum				
- plus d'un an	17 370 391	638 398	15 929 786	802 207
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	4 984 732	4 984 732		
Personnel et comptes rattachés	575 105	575 105		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	629 263	629 263		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A	115 821	115 821		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	326 441	326 441		
Groupe et associés	2 000	2 000		
Autres dettes	171 067	171 067		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	24 203 809	7 471 816	15 929 786	802 207
Emprunts souscrits en cours d'exercice	11 405 802			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 505 890			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

Produits et avoirs à recevoir

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	575 627
Autres créances (dont avoirs à recevoir :)	2 998
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	
TOTAL	578 625

Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	30 169
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 566 276
Dettes fiscales et sociales	372 888
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir :)	169 324
TOTAL	2 138 658

Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	3 387 493	
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	3 387 493	

Composition du capital social

Capital et primes

A la clôture de l'exercice, le capital social se compose de

- 1 098 864 actions de catégorie « AO1 », qui constituent des action ordinaires ;
- 615 704 actions de préférence de catégorie « AO2 » ;
- 262 314 actions de préférence de catégorie « A1 » ;
- 127 576 actions de préférence de catégorie « A2 » ;
- 448 195 actions de préférence de catégorie « B1 » ;
- 218 839 actions de préférence de catégorie « B2 » ;
- 0 actions de préférence de catégorie « EIB » ;

soit au total 2 771 492 actions d'une valeur nominale de d'un centime d'euro (0,01 €) chacune intégralement souscrites et libérées.

L'évolution du nombre et de la valeur des actions depuis le 31 décembre 2016, ainsi que celle du montant du capital et de la prime d'émission est donnée dans le tableau suivant :

	Nombre d'actions	Nominal	Capital	Prime d'émission	Prime d'émission Conv d'oblig	BSA	BSPCE
31 décembre 2016	2 092 458	0,01	20 925	7 789 526	911 088	9 513	1 898
BSA novembre 2016	10 000	0,01	100	133 900	0	0	0
BSPCE janvier 2016	2 000	0,01	20	26 780	0	0	0
BSA Janv 2016 AS	0	0,01	0	0	0	195	0
Augment. de Capital Janv 17	401 381	0,01	4 014	11 184 099	0	0	0
Augment. de Capital Dec 17	265 653	0,01	2 657	6 535 515	0	0	0
Total mouvements de l'exercice	679 034	0	6 790	17 880 294	0	195	0
31 décembre 2017	2 771 492	0,01	27 715	25 669 820	911 088	9 707	1 898

L'évolution du capital social au cours de l'exercice s'explique par deux augmentations de capital et l'exercice de BSA et de BSPCE.

Au cours de l'assemblée générale extraordinaire du 31 janvier 2017, les associés ont :

- constaté l'augmentation du capital social de la société du fait des exercices de BSA et BSPCE intervenus en janvier 2017,
- modifiés la dénomination des actions ordinaires de la Société,
- créé 6 catégories d'actions de préférence, les actions AO2, les actions A1, les actions A2, les actions B1, les actions B2 et enfin les actions EIB,
- converti 105.079 AO1 en actions AO2,
- converti 510.625 actions de préférence de catégorie B en actions AO2,
- converti 262.314 actions AO1 en actions A1,
- converti 127.576 actions de préférence de catégorie B en actions A2.
- augmenté le capital de la Société d'un montant global de 4.013,81 € par création d'actions nouvelles au profit de la Caisse des Dépôts et Consignations, d'Axel Springer Digital Ventures GmbH, d'Alberto Chalon, de Vittorio Chalon, de Pertimm, d'Eric Léandri, et de Quartz Investissements,
- émis 265.653 BSA tranche 2 exerçable entre le mois de novembre 2017 et le mois la fin du mois de janvier 2018 au profit de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Le Caisse des Dépôts et Consignations a exercé, le 20 décembre 2017, les 265 653 BSA Tranche 2 émis lors de l'assemblée générale du 31 janvier 2017. De ce fait, le capital a atteint, ce jour, la somme de 27 714,92 €.

Primes liées au capital social

A l'issue des mouvements intervenus sur les capitaux propres, le poste primes d'émission se décompose en :

- Primes d'émission d'actions 25 669 820 €
- Prime de conversion d'obligations en actions 911 088 €
- Primes liées au capital social - prix émission des BSA 9 707 €
- Primes liées au capital social - prix émission des BSPCE 1 898 €

Bons de souscription

Les actionnaires ont voté au cours de l'assemblée générale du 9 janvier 2012 l'adoption d'un plan de bons de souscription d'actions (BSA) et de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BCPCE). L'intégralité des bons votés dans le cadre de ce plan ont été attribués en totalité.

Les actionnaires ont voté au cours de l'assemblée générale du 27 septembre 2012 l'adoption d'un plan de bons de souscription d'actions (BSA) et de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BSPCE). L'intégralité des bons votés dans le cadre de ce plan ont été attribués au 31 décembre 2012 : 80 000 BSA et 85 000 BSPCE.

Les actionnaires ont voté au cours de l'assemblée générale du 31 janvier 2013 à autoriser le président à émettre des plans de bons de souscription d'actions (BSA). En vertu de cette autorisation, le président a émis 11 plans dont les caractéristiques sont reprises dans le tableau présentant les plans et leur impact potentiel en matière de dilution.

Les actionnaires ont voté lors de l'assemblée générale du 18 juillet 2014 l'adoption d'un nouveau plan de BSA réservé au nouvel actionnaire entré au capital à cette occasion, Axel Springer.

Le 15 novembre 2015, le Président a, en vertu des délégations de compétence qui lui avaient été consenties par l'assemblée générale du 8 décembre 2014,

- Emis 116.000 BSPCE au profit de salariés et de dirigeants de la Société.
- Emis 75.539 BSA au profit de certaines personnes.
- Emis 47.855 BSA au profit de la société Axel Springer Digital Ventures GmbH.

Au cours de l'assemblée générale extraordinaire du 25 janvier 2016, les associés ont :

- émis 325.921 bons de souscription d'actions au profit de la BEI (les « BSA-BEI ») ;
- supprimé le droit préférentiel de souscription des associés relativement à l'émission des BSA-BEI ;
- donné délégation de compétence au Président à l'effet d'émettre soixante-deux mille cinq cents (62.500) bons de souscription d'actions (les « BSA-janvier 2016 ») au profit de personnes dénommées ;
- donné délégation de compétence au Président à l'effet de supprimer le droit préférentiel de souscription des associés relativement à l'émission des soixante-deux mille cinq cents (62.500) BSA-janvier 2016 ;
- donné délégation de compétence par l'assemblée générale au Président à l'effet d'émettre cent deux mille deux cents (102.200) bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (les « BSPCE-janvier 2016 ») au profit de personnes dénommées ;
- donné délégation de compétence au Président à l'effet de supprimer le droit préférentiel de souscription des associés relativement à l'émission des cent deux mille deux cents (102.200) BSPCE-janvier 2016 ;
- donné délégation de compétence au Président à l'effet d'émettre quarante et un mille cent soixante-quinze (41.175) bons de souscription d'actions au profit de la société AXEL SPRINGER DIGITAL VENTURES GmbH (les « BSA-JANVIER 2016-AS ») ;
- donné délégation de compétence au Président à l'effet de supprimer le droit préférentiel de souscription des associés relativement à l'émission des quarante et un mille cent soixante-quinze (41.175) BSA-JANVIER 2016-AS au profit de la société AXEL SPRINGER DIGITAL VENTURES GmbH ;
- donné délégation de compétence au Président à l'effet de prolonger pour une durée de trois ans, jusqu'au 3 juin 2019, le délai d'exercice des cent mille (100.000) bons de souscriptions d'actions à 30 € (les « BSA février 2013-400.000-30 ») exerçables sur trois ans, qui ont été émis conformément à la délégation de compétence accordée lors de l'assemblée générale du 31 janvier 2013 au Président, par une décision du 3 juin 2013 ;

Le 1er juin 2016, le Président a, en vertu de la délégation de compétence qui lui avait été consentie par l'assemblée générale extraordinaire du 25 janvier 2016 émis 10 300 BSPCE au profit de Monsieur Remy BOURGANEL, salarié de la Société.

Le 20 juillet 2016, le Président a, en vertu de la délégation de compétence qui lui avait été consentie par l'assemblée générale extraordinaire du 25 janvier 2016 émis 14.000 BSPCE au profit de salariés de la Société.

Le 19 septembre 2016, le Président a, en vertu de la délégation de compétence qui lui avait été consentie par l'assemblée générale extraordinaire du 25 janvier 2016 émis 62.500 BSA au profit de certaines personnes.

Le 19 septembre 2016, le Président a, en vertu de la délégation de compétence qui lui avait été consentie par l'assemblée générale extraordinaire du 25 janvier 2016 émis 21.700 BSA au profit de la société Axel Springer Digital Ventures GmbH.

Le 28 septembre 2016, le Président a, en vertu de la délégation de compétence qui lui avait été consentie par l'assemblée générale extraordinaire du 25 janvier 2016 émis 77.900 BSPCE au profit de salariés de la Société.

Le 8 juin 2017, le Président a, en vertu de la délégation de compétence qui lui avait été consentie aux termes de la 30ème résolution de l'assemblée générale extraordinaire du 31 janvier 2017, émis 7 000 BSA-Janvier 2017.

Au cours de l'assemblée générale extraordinaire du 31 janvier 2017, les associés ont :

- émis 265.653 BSA tranche 2 exerçable entre le mois de novembre 2017 et le mois la fin du mois de janvier 2018 au profit de la Caisse des Dépôts et Consignations,
- émis 401.381 BSA ratchets au profit des personnes ayant participé à l'augmentation de capital sus-mentionnée,
- accordé une délégation de compétence au Président à l'effet d'attribuer des BSA-janvier 2017, des BSPCE-janvier 2017, des AGA-2017 et des options-2017 donnant droit globalement à la souscription d'un nombre maximum de 202.798 actions ordinaires.
- Emis 102.500 BSA-BEI 2 au profit de la Banque Européenne d'Investissement,
- Emis 210.594 BSA relatifs au profit de la Caisse des Dépôts et Consignations,
- Emis 45.168 BSA relatifs au profit d'Axel Springer Digital Ventures GmbH,
- Modifié les termes et conditions des BSA-BEI émis le 25 janvier 2016,

La Caisse des Dépôts et Consignations a exercé, le 20 décembre 2017, les 265 653 BSA Tranche 2 émis lors de l'assemblée générale du 31 janvier 2017. De ce fait, le capital a atteint, ce jour, la somme de 27 714,92 €.

Obligations Convertibles

Les actionnaires ont voté au cours de l'assemblée générale du 27 septembre 2012 l'autorisation au Président d'émettre un maximum de 150 000 000 d'obligations convertibles d'une valeur de 0,01 €. Au 31 décembre 2012, date limite de souscription à l'emprunt obligataire, 91 200 000 obligations convertibles ont été souscrites. Elles portent un intérêt de 7% annuel et pouvaient être converties en action au 31 janvier 2013. La conversion est de 1 action pour 1 000 obligations convertibles, soit un prix d'émission de 10€ Euros par action, qui se décompose en 0,01 € de capital et 9,99 € de prime d'émission.

L'ensemble des Obligations Convertibles émises en 2012 ont été converties en action le 31 janvier 2013. Le capital a été augmenté de 912 Euros puisque la conversion était de 1 action pour 1000 obligations de 0.01 € et la différence de 12.415,33 € a été portée en prime d'émission.

Plan d'option émis au 31 décembre 2017 et dilution potentielle

Le tableau reprend les plans qui ont encore un impact dilutif au 31 décembre 2017.

Plan	BSA janvier 2012	BSA février 2013 - 400000 (20)	BSA février 2013 - 400000 (30)	BSA février 2013 - 400000 (40)	BSA février 2013 - 400000 (50)
Titres émis	20 000	100 000	100 000	100 000	100 000
Titres souscrits	20 000	100 000	100 000	100 000	100 000
Titres exercés	6 573	14 554	0	0	0
Titres annulés	0	0	0	0	0
Titre en circulation	13 427	85 446	100 000	100 000	100 000
Prix de souscription	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01
Prix d'exercice	0,01	20	30	40	50
apport en fonds propres	134 €	1 708 920 €	3 000 000 €	4 000 000 €	5 000 000 €
Dilution potentielle en %	0,48%	3,08%	3,61%	3,61%	3,61%

Plan	BSA June 2014 54590	BSPCE novembre 2014	BSA novembre 2014	BSA novembre 2014 Axel Springer	BSA BEI
Titres émis	54 590	116 000	75 539	47 855	325 921
Titres souscrits	54 590	116 000	75 539	47 855	325 921
Titres exercés	27 525	9 000	12 606	0	0
Titres annulés	0	10 200	2 250	1 032	0
Titre en circulation	27 065	96 800	60 683	46 823	325 921
Prix de souscription	0,01	0,01	0,01	0,01	0
Prix d'exercice	0,92	13,4	13,4	13,4	0,01
apport en fonds propres	24 900 €	1 297 120 €	813 152 €	627 428 €	3 259 €
Dilution potentielle en %	0,98%	3,49%	2,19%	1,69%	11,76%

Plan	BSA janvier 2016	BSPCE janvier 2016	BSA Janvier 2016 AS	BSA BEI 2	BSA R CDC 0,01
Titres émis	62 500	102 200	41 175	102 500	3 374
Titres souscrits	62 500	102 200	41 175	102 500	3 374
Titres exercés	0	18 300	0	0	0
Titres annulés	0	27950	0	0	0
Titre en circulation	62 500	55 950	41 175	102 500	3 374
Prix de souscription	0,01	0,01	0,01	0	0
Prix d'exercice	13,4	13,4	13,4	0,01	0,01
apport en fonds propres	837 500 €	749 730 €	551 745 €	1 025 €	34 €
Dilution potentielle en %	2,26%	2,02%	1,49%	3,70%	0,12%

Plan	BSA R CDC 0,85	BSA R CDC 13,4	BSA R CDC 20	BSA R CDC 30	BSA R CDC 40
Titres émis	6 801	103 556	21 473	25 130	25 130
Titres souscrits	6 801	103 556	21 473	25 130	25 130
Titres exercés	0	0	0	0	0
Titres annulés	0	0	0	0	0
Titre en circulation	6 801	103 556	21 473	25 130	25 130
Prix de souscription	0	0	0	0	0
Prix d'exercice	0,85	13,4	20	30	40
apport en fonds propres	5 781 €	1 387 650 €	429 460 €	753 900 €	1 005 200 €
Dilution potentielle en %	0,25%	3,74%	0,77%	0,91%	0,91%

Plan	BSA R CDC 50	BSA R AS 0,01	BSA R AS 0,85	BSA R AS 13,4	BSA R AS 20
Titres émis	25 130	724	1 459	22 210	4 605
Titres souscrits	25 130	724	1 459	22 210	4 605
Titres exercés	0	0	0	0	0
Titres annulés	0	0	0	0	0
Titre en circulation	25 130	724	1 459	22 210	4 605
Prix de souscription	0	0	0	0	0
Prix d'exercice	50	0	0,85	13,4	20
apport en fonds propres	1 256 500 €	7 €	1 240 €	297 614 €	92 100 €
Dilution potentielle en %	0,91%	0,03%	0,05%	0,80%	0,17%

Plan	BSA R AS 30	BSA R AS 40	BSA R AS 50	BSA Janvier 2017	Total
Titres émis	5 390	5 390	5 390	7 000	1 611 042
Titres souscrits	5 390	5 390	5 390	7 000	1 611 042
Titres exercés	0	0	0	0	88558
Titres annulés	0	0	0	0	41432
Titre en circulation	5 390	5 390	5 390	7 000	1 481 052
Prix de souscription	0	0	0	0	-
Prix d'exercice	30	40	50	27,95	-
apport en fonds propres	161 700 €	215 600 €	269 500 €	195 650 €	24 686 850
Dilution potentielle en %	0,19%	0,19%	0,19%	0,25%	53,44%

Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises Ventes de produits finis Prestations de services	2 972 819
TOTAL	2 972 819

Répartition par marché géographique	Montant
France Etranger	825 521 2 147 298
TOTAL	2 972 819

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôts	Impôts
Résultat courant	-10 139 244	
Résultat exceptionnel (et participation)	32 916	
Résultat comptable	-8 583 247	

Crédit-bail mobilier

	Installations Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine		1 469 045.45	
Amortissements :			
- Cumuls exercices antérieurs		167 475.83	
- Dotations de l'exercice		308 057.69	
TOTAL		475 533.52	
Redevances payées :			
- Cumuls exercices antérieurs		133 571	
- Exercice		336 545.40	
TOTAL		470 116.4	
Redevances restent à payer :			
- à un an au plus		435 850.20	
- à plus d'un an et cinq ou plus		593 169.12	
- à plus de cinq ans			
TOTAL		1 029 019.32	
Valeur résiduelle :			
- à moins d'un an			
- à un an au plus			
- à plus d'un an et cinq au plus		10 636.06	
- à plus de cinq ans			
TOTAL		10 636.06	
Montant pris en charge dans l'exercice		336 545.40	

Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

Accroissements de la dette future d'impôts	Montant
ACCROISSEMENTS Provisions réglementées : Ecart de conversion passif Autres :	3 698.14
TOTAL	3 698.14
Allègements de la dette future d'impôts	
ALLEGEMENTS Provisions non déductibles l'année de comptabilisation : Autres :	
TOTAL	
Nature des différences temporaires	
Amortissements réputés différés Déficits reportables Moins-values à long terme	22 725 339

Rémunérations des dirigeants

	Montant
REMUNERATIONS ALLOUEES AUX MEMBRES :	
- des organes d'administration	
- des organes de direction	
- des organes de surveillance	

La rémunération des organes de direction n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Honoraires des Commissaires aux Comptes

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	12 938
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	
TOTAL	12 938

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	72
Agents de maîtrise et techniciens	
Employés	5
Ouvriers	
TOTAL	77

SUBVENTIONS ET AVANCES REMBOURSABLES

En 2014, la BPI avait accordé à Qwant un prêt à taux 0 en vue de financer le développement de modules complémentaires du moteur de recherche. Qwant avait successivement perçu 350 000 euros et 100 000 euros en 2014 et 2015. Un premier remboursement de 18 750 euros est intervenu en 2016. Les remboursements vont se poursuivre jusqu'en septembre 2019.

La BPI et la région PACA ont conjointement accordé à Qwant un prêt à taux 0, ou Avance Récupérable, en vue de financer le développement d'un module de mise en avant de l'offre touristique en région PACA. Au 31 décembre 2016, Qwant avait perçu 350 000 euros. Un solde de 150 000 euros a été perçu en 2017. Les deux montants devraient être remboursés de mars 2019 à mars 2022.

La BPI a accordé à Qwant un prêt innovation d'un million d'euros, en vue de financer un projet de lancement industriel et commercial lié à la recherche et aux développements en vue de développer un moteur de recherche nouvelle génération. La somme a été perçue par la société en juillet 2017. Ce prêt devrait être remboursé de décembre 2019 à décembre 2024.

BPI financement a accordé une subvention et une avance remboursable d'un montant de 507357€ chacune en vue de financer la recherche et développement. Un premier montant de 304 414€ a été versé en décembre 2017. Nous avons considéré la moitié comme de l'avance remboursable et l'autre moitié comme un produit sur 2017. un reliquat sera versé à l'achèvement du projet. Le montant de 507357 devrait être remboursé 60 mois après la date de l'achèvement soit en 2025.

La COFACE a accordé un contrat d'assurance pour la prospection à l'exportation. En fonction des résultats obtenus, tout ou partie des sommes perçues pourrait être *in fine* remboursés. Les 39 000 euros perçus en juillet 2016 ont été remboursés pour 20 063.71€ en octobre 2017. La différence (18 936.29€) est considérée comme définitivement acquise et a été constatée en produit en 2017.

Dans le cadre d'un appel à projet à sur la protection des données personnelles numériques, la BPI a accordé le 21 septembre 2016 une subvention pouvant aller jusqu'à 200 475 euros, conditionnée à la remise de livrables. Une avance de 60 142 euros a été versée à la société le 12 octobre 2016.

Dans le cadre d'un second appel à projet à sur la protection des données personnelles numériques, la BPI a accordé en octobre 2016 une subvention pouvant aller jusqu'à 115 927 euros, conditionnée à la remise de livrables. Une avance de 34 778 euros a été versée à la société en décembre 2016.

Dans le cadre d'un appel à projet ALGOMAP, la BPI a accordé en juin 2017 une subvention pouvant aller jusqu'à 176 500 euros, conditionnée à la remise de livrables. Une avance de 123 550 euros a été versée à la société en juin 2017.

La société a reçu 14 000 de l'Association Nationale Recherche Technologie ; il s'agit d'une subvention dans le cadre d'une collaboration laboratoire / entreprise pour l'emploi d'un salarié.

[illegible]

QWANT

Société par actions simplifiée au capital de 27 714,92 euros

Siège Social : 7 rue Spontini - 75116 Paris

532 867 256 RCS Paris

(la « Société »)

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ASSOCIES

du 25 juillet 2018

Le 25 juillet 2018 à 14 heures,

Les associés de la Société, se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège de la Société, 7 rue Spontini – 75116 Paris, sur convocation du président de la Société (le « **Président** ») effectuée conformément aux statuts de la Société (les « **Statuts** »).

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par chaque associé présent en entrant en séance, tant en son nom propre qu'en qualité de mandataire, et par les membres du bureau. Les pouvoirs des associés représentés ont été annexés à la feuille de présence.

Les associés suivants sont présents ou représentés par le biais d'une conférence téléphonique :

- Caisse des Dépôts et Consignations
- Axel Springer Digital Ventures
- Patrick Constant
- Pertimm SA
- Alberto Chalon
- Vittorio Chalon

L'assemblée générale est présidée par Monsieur Éric LEANDRI, en sa qualité de Président.

Monsieur Jean-Manuel ROZAN est désigné comme Secrétaire.

Le Président indique :

- que le capital de la société est de vingt-sept mille sept cent quatorze euros et quatre-vingt-douze euros (27 714,92 €) réparti en deux millions sept cent soixante et onze mille quatre cent quatre-vingt-douze (2.771 492) actions d'un centime d'euro (0,01 €) de valeur nominale chacune, dont :
- un million quatre-vingt-dix-huit mille huit cent soixante-quatre (1.098.864) actions ordinaires AO1, deux cent soixante-deux mille trois cent quatorze (262.314) actions de préférence A1 et quatre cent quarante-huit mille cent quatre-vingt-quinze (448 195) actions de préférence B1,

pcc le président 

soit au total un million huit cent neuf mille trois cent soixante-treize (1 809 373) actions à vote simple ;

Et

- six cent quinze mille sept cent quatre (615.704) actions AO2, cent vingt-sept cinq cent soixante-seize (127.576) actions A2, et deux cent dix-huit mille huit cent trente-neuf (218 839) actions B2, soit au total neuf cent soixante-deux mille cent dix-neuf (962 119) actions à vote double,
- que la feuille de présence, certifiée exacte par le Président, permet de constater que les associés présents ou représentés physiquement ou par le biais de la conférence téléphonique possèdent 2 760 992 actions et 3 723 111 droits de vote,
- Qu'en conséquence les associés présents et représentés représentant 99,62 % du capital et 99,72 % des droits de vote de la Société, l'assemblée générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le commissaire aux comptes de la Société, la société Ernst &Young Audit, représentée par Monsieur Pierre-Alexander Feuillet, est présent.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- les avis de convocation, à savoir les copies des convocations adressées à tous les associés et au commissaire aux comptes ;
- la feuille de présence à l'assemblée, à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés par des mandataires ;
- les Statuts actuels ;
- le rapport du Président sur l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- le rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées ;
- la liasse fiscale et ses annexes ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée générale.

Le Président déclare que l'assemblée générale a été convoquée conformément aux prescriptions légales, réglementaires et statutaires applicables et que les documents et renseignements prévus par les dispositions légales, réglementaires et statutaires applicables ont été adressés aux associés et au commissaire aux comptes ou tenus à leur disposition au siège social de la Société dans les délais fixés par lesdites dispositions.

Le Président rappelle à l'assemblée générale qu'elle est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- lecture du rapport du Président sur l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- lecture du rapport complémentaire du Président décrivant les conditions définitives de l'émission de 7 000 bons de souscription d'actions de la Société (les « BSA janvier 2017 ») avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de personnes dénommées conformément à la délégation de compétence qu'il a reçue lors de l'assemblée générale du 31 janvier 2017 ;

- lecture du rapport général du commissaire aux comptes, sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017,
- approbation des charges non déductibles,
- affectation du résultat,
- lecture du rapport spécial établi par le Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L 227-10 et suivants du Code de Commerce,
- approbation des conventions régies par l'article L 227-10 du Code de Commerce,
- quitus au Président ,
- pouvoirs ;
- questions diverses.

Puis le Président fait un rapport sur la situation de la Société.

Le Commissaire aux Comptes confirme les indications figurant dans son rapport.

La discussion générale est ouverte. Personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont successivement mises au vote :

PREMIERE RESOLUTION : APPROBATION DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2017

L'assemblée générale des associés après avoir entendu la lecture du rapport du Président et du rapport du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Cette résolution est mise aux voix :

Total des votes pour : 3 723 111 Total des votes contre : 0 Total des abstentions : 0

Cette résolution est adoptée.

DEUXIEME RESOLUTION : APPROBATION DES CHARGES NON DEDUCTIBLES

L'assemblée générale des associés approuve le montant des dépenses et charges non déductibles encourues.

Cette résolution est mise aux voix :

Total des votes pour : 3 723 111 Total des votes contre : 0 Total des abstentions : 0

Cette résolution est adoptée.

TROISIEME RESOLUTION : AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée générale décida d'affecter la perte de – 8 523 247 €. (moins huit millions cinq cent vingt-trois mille deux cent quarante-sept euros) au poste « report à nouveau ».

Cette résolution est mise aux voix :

Total des votes pour : 3 723 111 Total des votes contre : 0 Total des abstentions : 0

Cette résolution est adoptée.

**QUATRIEME RESOLUTION : APPROBATION DES CONVENTIONS REGIES L'ARTICLE L 227-10 DU CODE DE
COMMERCE**

L'assemblée générale des associés après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, sur les conventions visées aux articles L 227-10 et suivants du Code de Commerce, approuve les conventions qui lui sont présentées.

Cette résolution est mise aux voix :

Total des votes pour : 3 723 111 Total des votes contre : 0 Total des abstentions : 0

Cette résolution est adoptée.

CINQUIEME RESOLUTION : QUITUS AU PRESIDENT

L'assemblée générale donne quitus au Président au titre de sa gestion arrêtée au 31 décembre 2016.

Cette résolution est mise aux voix :

Total des votes pour : 3 723 111 Total des votes contre : 0 Total des abstentions : 0

Cette résolution est adoptée.

SIXIEME RESOLUTION : POUVOIRS

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour effectuer toutes formalités légales et mettre en œuvre les décisions visées aux résolutions qui précèdent.

Cette résolution est mise aux voix :

Total des votes pour : 3 723 111 Total des votes contre : 0 Total des abstentions : 0

Cette résolution est adoptée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 15 heures 20.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un associé.